L'honorable M. DANDURAND: Quel effet cette déclaration aura-t-elle sur cette loi?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Si j'occupe autant de temps que mon honorable ami, je pourrai, je l'espère, convaincre la Chambre qu'elle a une portée directe sur le sujet.

En apparence, M. Backus a obtenu cette énorme étendue, cet empire dans un empire, pour la faible somme de \$50,000. Si vous rapprochez le prix qu'il a payé pour cette énorme étendue de terre du fait qu'en 1913 les terres de l'Ontario se sont vendues à un million de dollars de prime, vous pourrez concevoir avec quelle libéralité cet homme a été traité.

L'honorable M. TURRIFF: La vente a eu lieu aux enchères.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mon honorable ami a-t-il une confiance implicite dans le genre d'enchères qui ont eu lieu dernièrement dans la province d'Ontario?

L'honorable M. TURRIFF: Non.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Puisque mon honorable ami déclare qu'il n'y a pas confiance, sa réponse me satisfait.

L'honorable M. TURRIFF: Je pense qu'en pareil cas, lorsqu'il y a une grande étendue de terre recouverte d'une quantité modérée de bois à pâte, de rares fabricants de pâte de bois et de papier peuvent soumissionner.

L'honorable M. McMEANS: Lors du procès pour libelle intenté au Toronto Telegram, l'ingénieur a déposé qu'il était impossible à un homme de soumissionner s'il ne pouvait pas acquérir les rapides du Chien-Blanc. Longtemps avant la mise ou le projet de mise aux enchères, M. Backus avait acheté les rapides du Chien-Blanc de la province d'Ontario. Trois offres avaient été faites et la preuve a démontré que M. Backus avait été l'instigateur des trois.

L'honorable M. TURRIFF: Il payait des droits de coupe doubles.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED. Afin de vous mieux pénétrer de l'importance de la concession que cet homme a obtenu de la province d'Ontario, me sera-t-il permis de dire que, d'après des témoignages rendus sous serment devant la commission dans l'Ontario, elle représente au moins dix millions de cordes d'épinette; 250 millions de pieds, mesure de planche, de pin rouge ou blanc; un milliard de pieds, mesure de planche, de pin des rochers; autrement dit, 25 millions de corde. Cela ne suffisait pas.

L'honorable M. TURRIFF: Ce ne serait que justice que mon honorable ami dise que M. Backus, après avoir versé \$50,000, a aussi payé le double du droit de coupe qu'on exigeait auparavant dans l'Ontario.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Nous n'ignorons pas que M. Backus, ayant payé la prime, s'est aussi conformé au règlement quel qu'il fût.

L'honorable M. FOWLER: Il a payé ce que paient tous les autres concessionnaires.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: M. Backus ayant pris possession de ces énormes concessions forestières, il désirait en obtenir d'autres qui lui permettraient de tirer parti de ce territoire grand comme un empire. Il devint donc propriétaire du barrage Norman et, grâce à la munificence de M. Drury, des rapides du Chien-Blanc, obtenant ainsi la haute main sur presque toute l'énergie hydraulique dans cet immense territoire dont il était le souverain et le maître.

Honorables messieurs, cette question ne concerne pas exclusivement la province; elle n'est pas seulement interprovinciale, mais internationale. En 1909, les Etats-Unis et le Canada signaient un traité relativement à ces eaux. Celles-ci sont limitrophes. Elles sont navigables et, je le répète, elles relèvent de l'autorité internationale et du pouvoir interprovincial. La direction du barrage Norman se rattachait à un problème international,—la réglementation conjointe de ces eaux par le Canada et les Etats-Unis, c'est-à-dire, la régularisation du niveau du lac des Bois. Je puis dire que le Manitoba a absolument besoin de ces eaux pour les forces hydrauliques développées dans les limites de la province. On me dit que les quatre cinquièmes de la force motrice de la rivière Winnipeg ont été utilisés par le Manitoba et qu'environ 20 millions de dollars ont été dépensés dans le district environnant Winnipeg pour développer l'énergie hydraulique de la rivière du même nom. Presque toute la force motrice dans la grande ville de Winnipeg. . .

L'honorable M. WATSON: Et dans la province du Manitoba.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: . . . et dans la province du Manitoba provient de cette source. La prépondérance qu'assure à M. Backus la possession du barrage Norman et des rapides du Chien-Blanc en fait, pour ainsi dire, le dispensateur de cette énorme force motrice. Cela a été démontré à maintes reprises devant les commissions qui ont siégé dans la province d'Ontario, ainsi que dans la